

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 16 (1878)  
**Heft:** 47 [i.e. 48]

**Artikel:** [Nouvelles diverses]  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-184910>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Lo syndiquo étai justameint à la câva iô bévessâi trâi verro ào guelion avoué dâi z'amis quand on lo vegne criâ po eincoffrâ lo sordat, mâ quand ve cé brâvo artilleu qu'avâi du bastâ contré tant dè demipots, et que lo recognut, lâi fâ :

— Ah ! l'est tê, B... !

— A... a... voué honneu, syndiquo !

— Eh bin diabe lo pas que vu mettrè ein preson on bon zigue coumeint tê. Vins bâirè on verro ; châta-tê quiè su l'einbochâo et resta avoué no ; et vo clliâo piquettès, allâ derè ào coumandant que B... est réduit.

— Eh... eh... eh bin à la boun'hâora, se fe lo calonier, vouaiquie ào mein on syndiquo !... 'n'est pas coumeint lo noutro, que... que... que mè fâ coffrâ sein avâi pedi dè ma granta saiti.



#### Le Pont de Morges.

Morges, le 21 novembre 1878.

Monsieur le conteur,

En réponse à l'une des questions posées dans votre dernier numéro, je vous envoie le récit suivant puisé dans une chronique. En 1720 existait à Morges une passerelle en bois que la moindre crue d'eau emportait, au grand détriment des intérêts de la localité. M<sup>me</sup> la baillive, qui aimait ses administrés et souffrait de cet état de choses, proposa au petit conseil d'établir, à ses frais, un pont solide sur la rivière, à la condition, toutefois, que toutes les bêtes qui, le mardi gras, traverseraient la passerelle de 10 heures à midi lui appartiendraient. Messieurs du conseil, informés de ces intentions bienveillantes et ne voulant pas être en reste de bons procédés, achetèrent cent oies grasses, oiseau très-commun dans la localité, avec l'intention de leur faire traverser le pont. Au jour et à l'heure indiqués, ils arrivent sur la place du manège, précédés de leur troupeau, mais les bêtes, intimidées sans doute par la foule, s'envolent toutes dans la direction de Tolochenaz. Les conseillers ahuris de ce contre-temps et voulant faire leurs excuses à Madame qui les attendait de l'autre côté de la rivière, passent le pont aux applaudissements de la population. La baillive, souriante, déclare ne pouvoir accepter qu'un seul des membres du conseil et renvoie les autres. Elle fut si satisfaite de l'aventure qu'elle fit bâtir le pont actuel, dont les fondations sont, dit-on, à cinq coudées au-dessous du niveau de la mer.

Et voilà pourquoi : solide comme le pont de Morges, signifie solide en diable, en dépit du proverbe.

SAM.

#### Les femmes aux Antilles.

Il y aurait beaucoup à dire sur la vie coloniale, les questions qui s'y rattachent et la splendide nature des Antilles. On n'en finirait point s'il fallait surtout minutieusement étudier le nègre esclave à Cuba, travailleur libre à la Martinique, enrichi à Saint-Thomas, et enfin tenant les rênes du

gouvernement à Haïti. Et le livre que vient de faire paraître à Paris M. Victor Mignon, sous le titre : *Aux Antilles*, nous fournirait certainement là-dessus les plus intéressants renseignements. Mais nous devons nous borner à lui emprunter aujourd'hui un court passage sur le luxe des femmes à Saint-Thomas.

« Dans ce luxe, à l'instar de Paris, mais d'un goût tout à fait caractéristique, le touriste français trouve des sujets d'observation vraiment fort réjouissants. Les femmes (qu'on se souvienne qu'il s'agit des femmes noires) ne craignent pas d'adopter les coupes de robes usitées l'année précédente dans le highlife parisien. Elles choisissent de préférence des étoffes vert clair, jaune serin ou rouge écarlate, auxquelles elles ajoutent des agréments de différentes nuances, toujours voyantes et peu appropriées les unes aux autres. Elles cachent leur cheveux crépus sous des perruques du blond le plus ardent, dont les boucles viennent flotter sur leurs épaules décolletées, luisantes et de la teinte du jais. Elles portent des bas de soie couleur de peau européenne, à jour, ce qui produit sur leurs jambes un singulier arlequinage. Elles se coiffent des plus excentriques chapeaux, ornés de plumes de pie ou de paon menaçant le ciel, et attachées par des rubans écossais qui pendent par derrière jusqu'à leurs pieds.

Qu'on se figure, au milieu de tous ces colifichets, le visage de la négresse la plus accusée couverte d'une grosse couche de poudre de riz blanche fixée à l'aide d'un corps gras ; qu'on se figure encore ce visage devenu ainsi blanc, surmontant des épaules du noir le plus foncé, et l'on aura une faible idée du luxe préféré des lionnes riches de la ville de Saint-Thomas.

Mais c'est surtout le soir à la promenade ou le dimanche à la sortie de la grand'messe qu'il faut considérer cette société convaincue de son extrême élégance. Il faut voir les livrées bariolées des cochers, les coussins rose clair des voitures et les tapis qui, prenant leur point d'appui sous leurs maîtresses, pendent jusqu'à terre derrière les équipages. Ces tapis ont chacun des formes et des dimensions particulières ; la plupart ont dû commencer leur carrière sous les pieds de quelque déesse du faubourg Saint-Antoine à Paris, et représentent de gros lions ou de grands tigres dans le désert.

Ces dames, ainsi agrémentées, vont se promener à la suite les unes des autres dans les environs de la ville, tout comme au bois de Boulogne, et c'est plaisir de voir avec quel dédaineux sourire elles répondent à l'humble salut du jeune dandy, peut-être un peu moins poudré qu'elles, mais qui fait ressortir la noirceur de son visage par un chapeau à haute forme vert-pomme ou bleu turquoise, une cravate amarante et d'énormes pendeloques en or. On dit souvent en Europe que rien n'est choquant comme l'opulence sans goût. Cette phrase ne trouve pas son application à St-Thomas. Quand le manque de goût est poussé aussi loin, on ne peut pas se plaindre, tant on a ri. »



Parmi les musiciens du théâtre de Genève se trouve un violoniste d'un caractère très sarcastique, cherchant constamment la petite bête dans les actes de ses camarades, profitant de la moindre petite faute commise par l'un d'eux pour l'accabler de râilleries.

Aussi, toutes les fois que l'occasion s'en présente, on ne manque pas de se venger des traits du camarade Ernest.

Ernest, malheureusement pour lui, a si peu de cheveux véritables que, lorsqu'au théâtre, l'on veut donner à entendre que telle ou telle besogne peut se faire rapidement, on dit :

« Il ne faut pas plus de temps pour faire cela que pour compter les cheveux d'Ernest. »

Dernièrement, l'un des camarades du violoniste

chauve (qui porte une magnifique perruque) imagina une vengeance diabolique.

Avant l'ouverture des portes du théâtre, il attache au rideau une ficelle qui se prolonge jusqu'à l'orchestre et finit par un petit hameçon.

Ernest, entre à l'orchestre, et, comme d'habitude, va se placer à son pupitre.

Au moment où le chef va donner le signal d'attaque, le camarade attache vivement l'hameçon à la fausse chevelure du violoniste.

L'ouverture s'exécute sans obstacle, puis le chef d'orchestre presse le bouton de signal et le rideau monte majestueusement.

Tableau !

Ernest a précipitamment lâché son violon et porté ses mains à sa tête en sentant sa perruque se détacher de son crâne... mais trop tard, hélas !...

Il a beau tendre les bras vers sa chevelure postiche, celle-ci s'enlève doucement à quatre ou cinq mètres au-dessous de la bavette du rideau; elle monte, monte toujours, oscillant à droite, à gauche, tandis que la salle entière part d'un fou rire !

Il fallut baisser le rideau; les artistes en scène n'étaient pas plus en état de jouer la pièce que le public de l'écouter. La représentation fut retardée d'un bon quart d'heure.

Announce extraite textuellement du *Nouvelliste vaudois* du 11 mars 1804 :

« Un veuf de Payerne, qui n'a pas encore atteint l'âge de 40 ans, éprius pour une seconde fois de l'amour conjugal, mais dont l'humeur du sexe de cette ville ne lui plaît plus, désirerait trouver une femme dans le Pays-de-Vaud; il n'exigerait d'elle que d'être un peu laborieuse, capable de raccommoder son linge et faire son ménage, sans exiger trop de fortune; elle peut être assurée d'avance qu'elle jouira de tous les plaisirs et douceurs que peuvent goûter deux époux heureux. Et comme il ne voudrait tromper personne, il déclare d'avance qu'il est un peu sourd, incommodité pour laquelle sa femme sera amplement dédommagée et s'y accoutumera aisément. On peut s'adresser franco pour plus amples informations au citoyen Daniel Mollon, à Payerne, qui indiquera en même temps le nom du veuf. »

La police française arrêta, il y a quelque temps, un nommé Bonnaud, inculpé de rupture de ban. La perquisition opérée à son domicile fit découvrir une lettre qu'il allait expédier à sa femme, à Avignon, dans laquelle il lui racontait les exploits qu'il venait de faire à la foire.

« Le temps, disait-il, a été fort mauvais ces jours derniers, les baraques fermées, presque personne dehors : rien à faire. Hier, enfin, il a fait beau. Aussi, je me suis rattrapé, car la foire passée, je n'aurai plus rien à faire. En ai-je fait sauter des montres, coupé des chaînes, fait des porte-monnaie, des tabatières, des mouchoirs, des foulards,

de tout. Je bénis la Providence de m'avoir envoyé un temps si heureux ! et encore, qui sait tout ce que j'ai manqué ! »

### L'ange sans ailes.

(Sonnet)

à Marie P.....

— Puisque les anges ont des ailes,  
Dis-moi pourquoi tu n'en as pas !  
Sors-tu des phalanges rebelles,  
Bel ange, exilée ici-bas ?

Les fleurs s'étonnent, quand tes pas  
Font courber leurs tiges si frêles :  
Pourquoi ? disent-elles tout bas,  
Puisque les anges ont des ailes ?...

— Cœur ami, ne plains pas mon sort,  
Ma part est la plus belle encor.  
Veux-tu savoir le doux mystère ?

Dieu donna pour signe éternel,  
Les ailes aux anges du ciel,  
L'amour aux anges de la terre.

Clément FERRIÈRE.

Un receveur présente à M. B. une note d'impôts d'un chiffre respectable et demande, en riant du malheur d'autrui, si cette photographie paraît réussie.

Réponse de M. B. :

— Ah ! quelle épreuve !....

Un monsieur porte au bureau du télégraphe une dépêche ainsi conçue :

« Vous annonce avec douleur la mort d'oncle Jacques. Arrivez vite pour entendre lecture testament. Je crois que sommes héritiers. »

L'employé, après avoir compté les mots :

— Il y a deux mots de trop, monsieur.

— Alors, biffez « avec douleur. »

La question du *Corps de musique officiel de la ville de Lausanne* est maintenant résolue. Le Corps est fondé, avec l'autorisation de l'autorité cantonale et sous peu il sera doté d'une tenue uniforme. Le noyau principal est formé par l'Harmonie Instrumentale qui ne portera désormais plus ce nom.

SamEDI SOIR, à 8 heures, sur la Palud, sérenade en l'honneur de Ste-Cécile. Tenue civile.

**Théâtre.** — Nous annonçons avec grand plaisir, pour demain, une seconde représentation de *HERNANI*, qui a eu un grand succès jeudi. Nous engageons vivement les amateurs de notre ville à aller entendre ce chef-d'œuvre de Victor Hugo, fort bien interprété par la troupe de M. Gaillard. — On commencera à 7 heures précises.

### PAPETERIE L. MONNET

Rue Pépinet, Lausanne

Registres, divers, et confection sur commande. — Grand assortiment de papiers à lettres. — Impression de la raison de commerce sur le papier et les enveloppes. — Cartes de visites très soignées et livrées promptement. — Copies de lettres et presses à copier. — Encre japonaise; encre Gardot; encre Mathieu-Plessy. — Cartes à jouer. — sacs d'écoliers. — Buvards. — Serviettes pour étudiants et hommes d'affaires. — Couleurs anglaises, pinceaux et papiers teintés pour la peinture des fleurs. — **Agendas et calendriers pour 1879.**

LAUSANNE — IMPRIMERIE HOWARD-DELISLE ET F. REGAMEY